

# REGLEMENT INTERIEUR GROOVE ART

## **Article 1 : conditions d'adhésion**

La cotisation prévue au présent contrat est définitivement acquise à « GROOVE ART ». Ce contrat est nominatif avec une durée convenue.

- Les cours d'éveil musical sont ouverts aux Rockeurs dès 3 ans,
- Au cours de l'année, tous, sont fortement invités à participer aux concerts, les cours durent 45 minutes

Tous les rockeurs qui quittent l'école pour de quelconques raisons ne seront plus acceptés à « GROOVE ART » par respect pour votre formation pédagogique étendue sur 4 ans.

## **Article 2 : Cotisations et tarifs**

En réservant par internet, les sessions sont payables d'avance. Il est cependant possible, d'échelonner le paiement jusqu'à 3 fois sans frais. Pour se faire merci de nous contacter. Aucun remboursement ne pourra être sollicité par le Rockeur sauf pendant le délai de rétractation légale, soit 14 jours après la signature du contrat.

## **Article 3 : Instruments et locations**

Le Rockeur est autorisé à utiliser le matériel mis à sa disposition pendant ses heures de cours. GROOVE ART loue des instruments à des tarifs préférentiels. Ils sera exigé au rockeur un chèque de caution, qui lui sera restitué lors du retour de l'instrument si, il est en bonne état de fonctionnement. N'hésitez pas à nous consulter pour plus de renseignements.

## **Article 4 : Affaires personnelles**

Vous êtes responsable de vos effets personnels dans l'enceinte de GROOVE ART. Vous avez la possibilité de confier vos objets de valeur pour la durée de cours au professeur. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de vol ou de destruction.

## **Article 5 : Accompagnateurs**

Pour le bien être des Rockeurs, les accompagnants ne sont pas admis dans les salles de cours et ne sont pas autorisés à photographier les Rockeurs, sauf, si il y a une autorisation ou demande du professeur.

## **Article 6 : Planning**

L'horaire prévu, ne pourra être changé sauf accord avec le professeur.

Le professeur se réserve le droit de changer le planning notamment pour l'organisation de stage, formation professionnelle ou organisation de concerts.

GROOVE ART s'engage à prévenir les Rockeurs suffisamment en avance et de tout mettre en œuvre pour trouver un autre créneau horaire convenant à tous.

## **Article 7 : Absence, vacances**

En cas d'absence ou de maladie du professeur, les cours seront :

- Maintenu par un autre professeur,
- Ou déplacer un autre jour à votre convenance et sans frais supplémentaire, GROOVE ART s'engage à prévenir les Rockeurs ou leur parents par téléphone. Le professeur doit être en mesure de proposer plusieurs créneaux de rattrapage de manière à concilier les impératifs de chacun. Les cours ne sont pas remboursable mais reprogrammable selon les convenances du planning de l'école et dans la limite de deux ans à partir du jour de validité de la carte en question.

*En cas d'absence du Rockeur, la session sera remplacée dans les 6 mois sous condition de nous avoir prévenue au moins 24 heures en avance par email, sms ou par téléphone. Sans quoi, le cours sera décompté.*

## **Article 8 : Horaires**

Le Rockeur s'engage à respecter les horaires du cours en arrivant 10 minutes avant l'heure programmée de la session dans un état de sobriété.

## **Article 9 : Responsabilité civile**

Les Rockeurs mineurs sont sous la responsabilité de leur professeur dans le cadre des cours, et sous celle de leurs parents avant le début et après la fin des cours.

En cas d'accident survenu à l'intérieur des locaux et pendant les heures de session, le Rockeur n'est couvert que si la cause de l'accident peut être imputée à GROOVE ART. La responsabilité de GROOVE ART ne saurait être engagée pour tout accident survenu à l'extérieur des locaux ou en dehors des sessions. Les rockeurs doivent attendre leur accompagnateur à l'intérieur des locaux.

## **Article 10 : Concerts**

Le professeur se réserve le droit de choisir les rockeurs pouvant participer au concert, spectacle de fin d'année ou toutes autres représentations.

De son côté le Rockeur n'a aucune obligation de participer à un concert.

## **Article 11 : Comportement général**

Le respect de règles de bonne conduite est primordial pour le fonctionnement optimal de tous. Dans cette optique, il est demandé à tous de respecter les horaires et de restreindre l'usage des téléphones portables afin de ne pas perturber l'enseignement. Toute décoration détériorée sera immédiatement remboursée.

## **Article 12 : carte, abonnement et fonctionnement**

Les cartes son nominatives et pas remboursables. Elles doivent être aggrafés sur le cahier ou porte vue du rockeurs et coché à chaque cours par le professeur. Le rockeurs n'ai pas autorisé, en aucun cas, à cocher sa carte.